**Allocution commune du Haut-Commissaire de la République**

**et du Président de la Polynésie française**

*12 mai 2020*

*Résidence du Haut-commissaire à Papeete*

*Seul le prononcé fait foi*

Mesdames et Messieurs, chers Polynésiens,

Nous sommes à un moment charnière car la situation sanitaire en Polynésie est, selon nos professionnels de santé, sous contrôle.

En effet, depuis 28 jours il n’y a eu aucune transmission locale du virus. Concrètement, cela signifie que depuis le 13 avril, seuls 5 cas importés, parfaitement identifiés, ont été détectés sur un total de près de 2 000 tests réalisés pendant cette période.

C’est une situation privilégiée par rapport aux autres territoires de la République.

Evidemment, nous ne devons en aucun cas relâcher notre vigilance. Partout dans le monde, la pandémie reste présente et le suivi épidémiologique doit guider et conforter notre action. C’est ce suivi et cette organisation qui nous permettent et continueront à nous permettre de réagir à tout moment.

**Dépister, tracer, isoler sont et seront les trois piliers qui guideront notre action.**

**Chers Polynésiens, il nous faut préserver cette situation privilégiée qui est la nôtre.**

Pour cela, **deux impératifs** s’imposent à nous :

* Le premier est un impératif collectif qui nous engage tous : **apprendre à vivre avec le risque du virus**.

En effet, malgré la formidable accélération du travail de recherche des scientifiques au niveau européen et mondial il n’y aura pas de vaccin, pas de traitement efficace avant plusieurs mois et il reste beaucoup d’interrogations sur ce virus.

Ainsi, quelque soit la situation sanitaire et notre envie de reprendre la vie d’avant, **il nous faut appliquer les gestes barrières :** se laver les mains régulièrement, respecter la distanciation, porter un masque dans les espaces confinés ; c’est notre meilleure défense et pour cela il faut que nous progressions dans ces réflexes. Ce n’est pas parce qu’aujourd’hui nous n’avons plus de nouveaux cas que tous les risques sont écartés.

* Le second est un impératif sur lequel l’Etat et le Pays s’engagent : **il s’agit d’appliquer un protocole sanitaire pour toute entrée sur le territoire.**

Concrètement, toute personne qui arrivera en Polynésie française sera préalablement testée puis placée en quatorzaine avant d’être de nouveau testée.

**Ce protocole sanitaire est essentiel et garantit aux polynésiens que le virus ne va pas revenir de manière massive sur le territoire.**

Ce nouveau protocole s’insère dans le cadre des orientations nationales qui viennent d’être fixées.

Le Conseil Constitutionnel, en charge du contrôle des lois, a jugé hier que cette quatorzaine se ferait au choix des personnes concernées, soit à leur domicile, soit dans un lieu dédié.

Je rappelle comme vient de le faire la Ministre des outre-mer que le conseil national scientifique recommande aux personnes arrivant outre-mer d’effectuer une quatorzaine stricte pour prévenir la propagation du virus. Par ailleurs, les personnes doivent justifier pour voyager de motifs impérieux, d’ordre familial, de santé ou professionnel.

Je précise que la loi validée par le Conseil constitutionnel ne remet pas en question les mesures déjà prises. Ainsi, ceux qui sont venus en outre-mer en connaissant les modalités de quatorzaine restent dans les lieux qui leur ont été assignés par arrêté.

Il nous appartiendra de fixer les modalités pratiques de cette quatorzaine dans les heures qui viennent.

Je souhaite également profiter de ce moment pour parler du retour des résidents.

C’est une question cruciale. Nous devons y répondre en prenant en compte des situations humaines difficiles, nous le savons, tout en faisant face à l’interruption des liaisons aériennes

Et c’est dans cette optique que nous avons mis en place les vols de continuité territoriale, qui est notre seule liaison avec la métropole pour nous permettre de ramener du fret prioritaire, principalement des médicaments, des produits pharmaceutiques.

Et très rapidement, comme je m’y étais engagé, des passagers ont été inclus sur ses vols. Il s’agit tout d’abord des personnes évasanées arrivées au terme de leurs soins en métropole.

Nous allons pouvoir maintenant faire revenir également au fenua ceux qui ont des motifs familiaux et professionnels impérieux dans la limite bien sûr des capacités disponibles de l’avion.

**Ce retour se fera sur la base de critères objectifs et équitables et** **sera nécessairement échelonné dans le temps**.

**Je souhaite maintenant tracer des perspectives pour les prochaines semaines.**

La situation épidémique est sous contrôle, et il est nécessaire d’en tenir compte pour assurer la poursuite du redémarrage de la vie sociale et économique au fenua.

Je mesure parfaitement votre impatience de retrouver une vie sans restrictions, sans appréhensions. Je mesure parfaitement les questionnements des opérateurs économiques qui vivent dans l’incertitude du lendemain et voudraient d’ores et déjà dessiner des perspectives et démarrer des projets.

Le coût social, humain et économique de cette crise sera d’une grande ampleur, soyons en conscients.

La baisse de la richesse produite par la Polynésie en 2020 est estimée à près de 120 milliards de francs pacifiques ! En effet, le tourisme est complètement à l’arrêt.

L’État est bien sûr au rendez-vous, et je rappelle que différentes aides économiques sont en place depuis le début du mois d’avril (fonds national de solidarité, prêt garanti par l’Etat, liquidités de l’IEOM versées aux banques locales).

Mais cela ne suffira pas à compenser les pertes.

Nos commerçants, nos artisans, nos entreprises ont besoin de produire et de vendre.

Tous les acteurs économiques ont besoin de perspectives.

Dans ce contexte, et pour trouver un juste équilibre entre sécurité sanitaire et activité économique, j’ai décidé, en lien avec le Président du Pays, de continuer à alléger les mesures de confinement en distinguant encore et toujours la situation dans les archipels et la situation à Tahiti et Moorea qui ont été touchées par le virus.

A ce titre, je tiens à signaler tout de suite que j’ai exclu la possibilité de renouveler la mesure concernant le couvre-feu. Je sais que les Tavana étaient très attachés à cette mesure, mais elle ne correspond plus à la situation sanitaire du fenua. Le tribunal administratif a suspendu une mesure qu’en tout état de cause je n’aurais pas renouvelé cette semaine.

**Aussi, à partir de demain, mercredi 13 mai, zéro heure, et pour ce qui concerne les archipels :**

* un déconfinement total sera appliqué : tous les établissements accueillant du public pourront rouvrir sans restriction,
* et la circulation intra archipels en bateau sera rétablie.

**En revanche, pour ce qui concerne le trafic aérien entre Tahiti et les îles**, nous avons consulté hier l’ensemble des Tavana. Certains souhaitent à nouveau organiser des liaisons entre Tahiti et les archipels, avec des précautions sanitaires, d’autres, moins nombreux, au contraire ne souhaitent pas que cela soit organisé tout de suite.

Avec le Président du Pays, nous fixons donc un cap **à partir du 21 mai** pour rétablir partiellement, en liaison avec Air Tahiti et les maires qui se seront prononcés dans ce sens, la reprise des liaisons aériennes vers les îles qui le souhaitent. Nous déterminerons donc avec les Tavana les conditions de mise en œuvre de ces liaisons aériennes.

**Pour ce qui concerne Tahiti et Moorea-Maiao, ainsi que Tetiaroa**, l’allègement du confinement se poursuivra de la manière suivante :

* Les rassemblements regroupant plus de 100 personnes seront interdits.

Les compétitions sportives et les manifestations sportives et culturelles de quelque nature que ce soit, devront tenir compte de cette limitation de 100 personnes.

* Les activités sportives peuvent donc reprendre, que ce soit dans un club ou dans une salle de sport dédiée.
* De même les bars, les restaurants et les discothèques pourront accueillir à nouveau du public mais avec le maintien d’une distanciation physique dans tous les cas. Cela signifie que les pistes de danse resteront fermées à ce stade. Les cinémas et les salles de spectacles pourront également rouvrir.
* S’agissant des cultes, la situation sanitaire nous permet aujourd’hui d’autoriser les cérémonies en limitant la participation à la moitié des capacités d’accueil des édifices religieux. Nous devons en effet rester vigilants et veiller au respect des gestes barrières et de la distanciation physique lors des offices religieux.

Vous le voyez, chers polynésiens, ces mesures d’ampleur, permettent le retour à une vie presque normale, et doivent nous permettre de conforter les décisions prises précédemment.

Aussi, l’évolution de la situation sanitaire va favoriser la reprise de la vie scolaire en rassurant les parents d’élèves et les enseignants.Les services du Pays mettent tout en œuvre pour assurer la sécurité sanitaire afin d’accueillir dans les meilleures conditions possibles les élèves dans les établissements scolaires à compter du 18 mai. Nos enfants ont besoin d’être éduqués, instruits et socialisés.

La vie de la Cité doit progressivement reprendre son cours normal. Il en va ainsi de nos principales institutions, des administrations de l’Etat et du Pays.

**Il en va ainsi également de la continuité de la vie démocratique**

Vous le savez, pour les élections municipales, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie bénéficient d’un régime dérogatoire par rapport au cadre national qui leur permet d’installer les conseils nouvellement élus avant la fin du mois de mai et d’organiser le deuxième tour des élections municipales avant la fin du mois de juin.

Bien évidemment, il faudra que les conditions sanitaires permettent ce processus électoral.

A cet effet, le conseil scientifique national va se prononcer prochainement. En cas de réponse favorable, le processus électoral pourra donc se dérouler avant la fin du mois de juin, comme l’ont demandé le Président du Pays et le Président du Syndicat pour la promotion des communes ainsi que l’ensemble des Tavana.

C’est un enjeu démocratique mais c’est aussi un enjeu économique car il est nécessaire de prendre au plus vite des décisions en matière de gestion communale.

Comme l’a indiqué le Premier Ministre devant le Parlement, **le déconfinement est** **fondé sur trois principes : la progressivité, la territorialité, la réversibilité**. Ces grands principes s’appliquent à notre territoire même si nous progressons à un rythme plus rapide du fait de la situation épidémique.

Alors que l’ensemble du territoire de la République rentre progressivement dans une phase d’allègement du confinement après avoir traversé une crise sanitaire très grave où il y a eu de nombreux morts, la situation au fenua est plus favorable et nous amorçons déjà la deuxième étape d’allègement des mesures de confinement.

Avant la fin du mois de mai, il nous appartiendra de **refaire un point pour achever, je l’espère, le processus de déconfinement à l’intérieur de la Polynésie française**. Les mesures concernant nos relations avec l’extérieur du territoire seront quant à elles conditionnées par les évolutions mondiales et nationales.

Chers Polynésiens, **j’ai la conviction la plus inébranlable** que nos atouts, notre détermination à protéger nos proches, notre envie de nous ouvrir au monde, notre bonne volonté à développer des nouveaux modes de vies pour vivre durablement avec ce virus, nous permettront de surmonter cette crise.

Je compte sur vous, nous comptons sur vous en ce moment charnière qui marque un tournant dans notre combat collectif contre ce virus.